



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle - Aquitaine**

Affaire suivie par Marie JOURDEN-BASCHET  
Unité bi-départementale des Landes et des Pyrénées-Atlantiques  
Cellule Risques Accidentels 64  
Tél : 05 47 41 31 10  
Mél : marie.jourden-baschet@developpement-durable.gouv.fr

Nos réf. : DREAL/2025/5830

N°AIOT : 0052.02716

Vos réf. : Dossier de porter-à-connaissance du 02 juillet 2025

Pau, le 24/07/2025

Monsieur le Directeur,

Le 2 juillet 2025, vous avez transmis à l'inspection des installations classées un dossier de porter à connaissance relatif à une modification. Cette modification porte sur l'identification de deux nouveaux sous-produits de réactions, classés CMR, présents dans les rejets atmosphériques : l'oxyde d'éthylène et l'acétaldéhyde.

La liste modifiée des composés COV CMR rejetés par votre établissement est la suivante :

COMPOSÉS	TYPE COV
DIMETHYLFORMAMIDE	CMR1B
CHLORURE DE BENZYLE	CMR1B
1,3-DICHLORO-2-PROPANOL	CMR1B
BENZENE	CMR1B
1,3,3-TÉTRAMÉTHYL 1,3-DIVINYLDISILOXANE	CMR1B
OXYDE D'ÉTHYLÈNE	CMR1B
ACÉTALDÉHYDE	CMR1B
VITRIDE	CMR2
ACÉTATE DE VINYLE MONOMÈRE	CMR2
TOLUENE	CMR2
ALCOOL ALLYLIQUE	CMR2

L'instruction de votre dossier par la DREAL Nouvelle-Aquitaine a permis de conclure que ce projet ne constitue pas une modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation.

Société Novéal  
Plateforme Chem'Pôle64  
Avenue du lac RD281  
64150 Mourenx

DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Cité Administrative  
Rue Pierre Bonnard  
CS 87564 - 64075 PAU Cedex  
Téléphone : 05 47 41 31 10  
[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

Par conséquent, je prends acte de cette modification, que vous devrez mettre en œuvre conformément à l'ensemble des dispositions décrites dans votre dossier. Vous devez également inclure ces composés dans l'autosurveillance imposée par les exigences de votre arrêté préfectoral du 16 juin 2025.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le Chef de l'Unité bi-départementale



Xavier Viamonte